Pour publication immédiate : 22/2/2016 **GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UNE IMPORTANTE AMÉLIORATION DU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE FACIALE DU DÉPARTEMENT DES VÉHICULES MOTORISÉS

Le nouveau système solidifie le rôle de New York à titre de chef de file national dans l'utilisation de la technologie de reconnaissance faciale, protégeant ainsi davantage les New-Yorkais contre la fraude et les conducteurs présentant des risques élevés

La technologie améliorée double le nombre de mesures et permet une comparaison plus précise des photos

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui une importante amélioration du programme de reconnaissance faciale du Département des véhicules motorisés de New York en vue d'aider à combattre le vol d'identité et la fraude, en plus d'empêcher les conducteurs présentant des risques élevés de prendre la route. Le Département des véhicules motorisés, un chef de file national dans l'utilisation de la technologie de reconnaissance faciale, a récemment mis en place un système amélioré qui double le nombre de mesures prises pour chaque photographie numérisée de conducteur afin de grandement améliorer la capacité du système à faire correspondre une photographie à une autre se trouvant déjà dans le système.

« Ce système aide le DMV à s'attaquer aux gens qui ne respectent pas la loi, et garde au bout du compte les routes plus sécuritaires pour les conducteurs et les passagers, **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** New York est vite devenu un chef de file national dans la mise en place de cette technologie, et nous continuerons à élever la barre pour assurer des communautés plus sûres et sécuritaires dans tout l'État. »

Le logiciel de reconnaissance faciale du Département convertit les photographies faciales numériques en algorithmes mathématiques, et présente à un personnel formé des images aux algorithmes similaires. Les photos sont comparées aux 8000 nouvelles photos et plus prises chaque jour dans les bureaux du DMV de l'État, ainsi qu'aux 16 millions de photos déjà dans la base de données du DMV.

Le nouveau système augmente de 64 à 128 les mesures prises sur le visage, et permet de revêtir les images, d'inverser les couleurs et de convertir les photos en noir et blanc afin qu'on voie mieux les cicatrices et qu'on soit mieux en mesure d'identifier les traits

du visage. Les différents styles de cheveux, lunettes et autres traits changeant avec le temps – y compris ceux qui changent avec l'âge du sujet – n'empêchent pas le système d'associer une photographie à une autre. Le département ne donnera pas de permis de conduire ni de pièce d'identité d'autre sorte jusqu'à ce que la photographie récemment prise soit vérifiée par le nouveau système de reconnaissance faciale.

La commissaire administrative adjointe de l'État de New York, Terri Egan, a déclaré : « Le DMV continue à utiliser les plus récentes technologies en vue de faire en sorte qu'il n'y ait qu'un dossier par conducteur et de garder les New-Yorkais en sécurité en tenant responsables les individus qui exploitent les systèmes d'octroi de permis de l'État. Je me réjouis du fait que nous élargissions le programme de reconnaissance faciale en vue d'attraper les automobilistes qui ne devraient pas être sur la route : ceux qui échappent à leurs amendes, commettent des fraude et prennent des mesures extrêmes pour désobéir à la loi. »

La Division des enquêtes sur le terrain du Département a d'abord testé la reconnaissance faciale par l'entremise du Fonds de renoncement des actifs en 2008, projet pilote s'étant poursuivi par des subventions fédérales d'un total de 1,6 million de dollars en 2010 et de 400 000 $ en 2013. La reconnaissance faciale est principalement utilisée pour confirmer les identités d'individus qui tentent de modifier ou de renouveler un permis de conduire ou une pièce d'identité d'autre sorte, ou encore d'en obtenir une autre copie. Le programme se concentre également sur les conducteurs embauchés et sur les titulaires de permis de conduire commerciaux, puisqu'ils ont le potentiel de mettre davantage de personnes en danger, tout particulièrement leurs passagers.

Un nouveau programme pilote aide également les enquêteurs à travailler avec d'autres États en vue d'arrêter les automobilistes ayant obtenu des permis de conduire de plus d'un État, et qui les utilisent pour commettre des fraudes dans d'autres États. L'été dernier, les agences des véhicules motorisés de New York et du New Jersey sont devenues les premières à utiliser en collaboration la technologie de reconnaissance faciale dans le but de lutter contre la fraude de permis de conduire et le vol d'identité transfrontaliers, ce qui a mené à l'arrestation de trois individus pour fausses déclarations et falsification de dossiers d'affaires.

Depuis que la technologie de reconnaissance faciale a été mise en oeuvre en 2010, plus de 3600 individus ont été arrêtés pour possession de plusieurs permis. Plus de 10 500 cas de reconnaissance faciale ont de plus été résolus du point de vue administratif. Si les transactions sont trop anciennes pour faire l'objet de mesures juridiques, le DMV pourra tout de même tenir les sujets responsables en révoquant leurs permis et en transférant toutes les amendes, les condamnations et les accidents qui leur sont liés dans le véritable dossier de l'individu. Les individus qui sont arrêtés grâce à la reconnaissance faciale sont accusés de fausses déclarations, de falsification de dossiers publics et de contrefaçon.

Voici certains des cas dans lesquels la technologie de reconnaissance faciale a aidé les enquêteurs à attraper les responsables :

- Un homme ayant reçu plus de 80 000 $ en prestations d'assurance sociale frauduleuses sous deux identités.
- Une femme ayant reçu 334 000 $ en prestations frauduleuses du Fonds d'assurance de l'État de New York alors qu'elle travaillait sous un faux nom. Elle a de plus reçu 190 000 $ en prestations d'assurance sociale frauduleuses alors qu'elle travaillait encore une fois sous un faux nom.
- Un homme qui s'est créé deux identités et qui possédait deux permis de conduire de classe E (ce qui lui permettait de conduire des taxis, des véhicules de livraison ou des limousines) : l'un d'entre eux était valide et l'assurait de toujours pouvoir conduire, l'autre a été suspendu et révoqué en 2003 pour conduite avec facultés affaiblies. On a découvert qu'il avait accumulé 268 suspensions et deux révocations ouvertes de son permis non valide.

Selon les données recueillies de 2010 à 2013 par l'Institut de la gestion et de la recherche sur la sécurité de la circulation de l'Université de l'État de New York, les conducteurs ayant plusieurs dossiers de conduite sont plus susceptibles que tous les conducteurs avec permis d'être impliqués dans un accident (67 % contre 43 %) et d'être condamnés pour infractions en lien à la circulation. Ils sont également plus susceptibles que tous les conducteurs avec permis d'être accusés de conduite sans permis (49 % contre 8 %), d'infractions liées à la ceinture de sécurité (57 % contre 21 %) et de conduite avec facultés affaiblies (10 % contre 2 %), entre autres crimes, ce qui pose de sérieux risques à la sécurité sur les routes de New York.

Pour plus renseignements sur le Département des véhicules motorisés de l'État de New York, cliquez ici.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418